

Fiche pédagogique 30 (B2) / Texte 2

Productions écrites

Restitution de cours

Droit

Fiche enseignant

L'introduction met l'accent sur le plan et la forme linguistique que les étudiants doivent respecter lorsqu'ils répondent à des questions de cours. Ces consignes sont en principe indiquées par le professeur soit implicitement dans le corrigé qu'ils donnent aux étudiants et qui va servir de modèle soit explicitement par des commentaires écrits ou oraux qu'il fournit aux étudiants au moment de la correction ou lors de la présentation de l'examen. Les consignes portent sur les notions à aborder et sur la façon de les présenter. Elles nécessitent souvent le recours à des modalisateurs de manière, d'intensité, de temps, par exemple.

Il est important de discuter avec les étudiants de ces aspects formels qui peuvent nuire à leurs réponses même s'ils sont appris leur cours.

L'activité proposée ici consiste à repérer, à partir de corrigés de questions de cours les expressions qui expriment les différentes parties des réponses attendues : définition, explication, description, ainsi que les nuances à introduire dans la rédaction de la réponse.

Les étudiants s'entraînent à rédiger des réponses à des questions de cours à partir de données listées dans des tableaux à articuler entre elles.

Corrigé

Activité 1

1. Lisez ce corrigé d'une question de cours et relevez les formes verbales qui définissent, décrivent ou expliquent les notions du cours visées par la question. Vous utiliserez le tableau suivant.

Autorisation de programme : elle constitue un mode d'échelonnement de la dépense publique, dans le but de financer des opérations d'investissement lourd. L'AP est une « enveloppe » globale autorisée par la loi de finances. Limite supérieure des crédits pouvant être engagés par un ministre, elle nécessite d'être traduite dans les faits par le déblocage d'un crédit de paiement destiné à la couvrir partiellement chaque année. Ainsi, l'AP assure une prévision pluriannuelle et le CP une exécution annuelle, dûment autorisée par la loi de finances, d'un projet. La loi organique de 2001 reprend cette technique (sous le titre d'autorisation d'engagement) et en élargit le champ d'application.

Définition	Description	Explication
<ul style="list-style-type: none"> – elle constitue un mode d'échelonnement de la dépense publique – L'AP est une «enveloppe» globale 	<ul style="list-style-type: none"> – La loi organique de 2001 reprend cette technique (sous le titre d'autorisation d'engagement) et en élargit le champ d'application. 	<ul style="list-style-type: none"> – dans le but de financer des opérations d'investissement lourd (inclus dans la définition) – elle nécessite d'être traduite dans les faits par le déblocage d'un crédit de paiement – Ainsi, l'AP assure une prévision pluriannuelle

2. Rédigez la réponse à la question du cours suivante en utilisant les expressions grammaticales du tableau et les données fournies par la prise des notes du cours.

Définition	Description	Explication
il s'agit d'une situation...	<ul style="list-style-type: none"> un agent subalterne placé sous la subordination de l'ordonnateur de la collectivité publique Le comptable... 	<ul style="list-style-type: none"> En effet, dans cette hypothèse, les opérations... Ainsi, par exemple, dans les musées ou les piscines publiques, un fonctionnaire sera chargé...

- Amputation de la phase comptable de paiement des dépenses et de recouvrement des recettes.
- Pas de comptable public dûment habilité.
- Recours à un agent subalterne placé sous la subordination de l'ordonnateur de la collectivité publique.
- Exemple : musées, piscines publiques, parcs d'exposition... Recueil des recettes par un fonctionnaire.
- Présence du comptable dans la procédure : engagement de la responsabilité du comptable et du régisseur qui a décidé de sa nomination.

Qu'est ce qu'une régie d'avances et de recettes?

→ Il s'agit d'une situation dans laquelle la phase comptable de paiement des dépenses et de recouvrement des recettes se trouve amputée. En effet, dans cette hypothèse, les opérations ne sont pas effectuées par un comptable public dûment habilité, mais par un agent subalterne placé sous la subordination de l'ordonnateur de la collectivité publique. Ainsi, par exemple, dans les

musées ou les piscines publiques, un fonctionnaire sera chargé de recueillir le produit des droits d'entrée. Le comptable n'est pas totalement absent de cette procédure, dans la mesure où il peut engager sa responsabilité, en cas de défaut de surveillance du régisseur. Il en va de même pour le régisseur qui a décidé de sa nomination.

3. Rédigez la réponse à la question de cours suivante: En matière budgétaire, le consentement du Parlement français est-il éclairé?

Vous utiliserez le tableau suivant indiquant les notes du cours à réécrire et la consigne de rédaction du professeur.

Notes du cours	Consignes du professeur
Rôle essentiel → principes fondamentaux : ordonnance de 1959 → décision du Parlement français moins libre	Cet état de choses doit être nuancé compte tenu de la jurisprudence du CC ¹ relative au principe de sincérité budgétaire et surtout de la réforme opérée par la loi organique du 1 ^{er} août 2001.

En matière budgétaire, le consentement du Parlement français est-il éclairé?

→ Le rôle du Parlement en matière budgétaire est essentiel, eu égard aux principes fondamentaux applicables en la matière, mais l'ordonnance de 1959 a contribué à amoindrir la liberté de décision du Parlement français. Néanmoins la jurisprudence du Conseil Constitutionnel relative au principe de sincérité budgétaire et surtout la réforme opérée par la loi organique du 1^{er} août 2001, relativisent cette limite de la liberté du Parlement.

1. Conseil Constitutionnel